

9 mars 2018

Vélib' : les élus du syndicat renforcent les mesures en faveur des usagers et maintiennent leurs exigences à l'égard de smovengo

Les élus du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole se sont réunis en Bureau le 8 mars pour un point d'étape sur la mise en place du service par le nouvel opérateur de Vélib', Smovengo. Au regard de l'avancée du déploiement et des dysfonctionnements du service, les stations en service présentant des problèmes pour la prise et la restitution des vélos, les élus parisiens et métropolitains ont acté le remboursement des abonnés Vélib' et la non facturation des trajets au-delà de 30 minutes en février ainsi que l'application des pénalités pour le mois de mars.

Les mois de janvier et février remboursés

En compensation de la forte perturbation du service Vélib' à la suite des complications rencontrées par Smovengo, les abonnés Vélib' pourront faire une demande de remboursement pour janvier et février sur le site velib-metropole.fr après le vote des élus métropolitains lors du Comité syndical qui se tiendra début avril. Un nouveau bilan sera dressé à cette occasion.

CONTACT PRESSE :

Syndicat Autolib' Velib' Métropole
Mélody Tonolli 01 80 18 92 03
melody.tonolli@autolibvelibmetropole.fr

Améliorer le déploiement et le fonctionnement du service

Avec l'appui renforcé de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris, le Syndicat a accru son accompagnement auprès de Smovengo pour aider sur les travaux et le système informatique à identifier et résoudre les points de blocage ou les dysfonctionnements, mais aussi à améliorer la coordination et les relations avec les prestataires. A la demande des élus, Smovengo, groupement des entreprises (Indigo, Mobivia, Moventia, Smoove), a également continué à étoffer ses équipes informatiques, techniques et opérationnelles. Tous les moyens nécessaires pour régler dans les meilleurs délais l'ensemble des difficultés constatées sur le terrain doivent être mobilisés. La priorité des élus parisiens et métropolitains reste avant tout les abonnés Vélib' qui doivent retrouver au plus vite un service opérationnel.

Lancement du Comité des Usagers Velib' Métropolitain

Les élus ont également évoqué le lancement du Comité des Usagers Velib' Métropolitain qui permettra d'instaurer un dialogue direct avec les abonnés Vélib'. Le Comité sera paritaire et représentera l'ensemble des territoires où le service sera disponible. Les candidatures peuvent être déposées du 6 au 15 mars sur le blog.velib-metropole.fr. En 2 jours, plus de 120 candidat(e)s de Paris et des communes de la métropole ont déjà postulé. Le tirage au sort des 30 membres du Comité aura lieu, devant huissier, le 16 mars. Une première réunion du Comité des Usagers Velib' Métropolitain aura lieu d'ici la fin du mois.

3 millions d'euros de pénalités appliqués à Smovengo pour janvier, février et mars

Le Syndicat ayant constaté que les 700 stations prévues au contrat pour le 1er janvier n'étaient toujours pas en service au 1er mars, les élus ont décidé d'appliquer 1 million d'euros de pénalités à Smovengo pour le mois en cours. Cette même pénalité a été adressée à Smovengo pour janvier, puis février. Les élus ont rappelé lors du Bureau que toutes les clauses du contrat seraient appliquées. Malgré le calendrier de déploiement ambitieux demandé à Smovengo dans un contexte urbain exigeant, les élus du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole attendent du nouvel opérateur Vélib', la démonstration de ses capacités à livrer un service à la hauteur des attentes légitimes de ses abonnés.